



**Service
Innovation Pédagogique**

Affaire suivie par :
Mme Sophie BERTHELET
sip@u-picardie.fr

SUPArtois

Affaire suivie par :
Mme Anne-Ryslène ZAOUAL
supartois@univ-artois.fr

**Centre d'Innovation
Pédagogique**

Affaire suivie par :
Mr Christophe BOUCHER
cip@univ-littoral.fr

BQER

BONUS QUALITÉ ENSEIGNEMENT EN RÉSEAU

Appel à Projets 2023 (5^{ème} édition)

1. Contexte

Dans le double contexte d'une transformation pédagogique enclenchée dans les établissements d'enseignement supérieur, et d'une collaboration accrue entre l'Université de Picardie Jules Verne, l'Université d'Artois et l'Université du Littoral Côte d'Opale, un appel commun à projets BQER est lancé. Il vient compléter les appels à projets propres à chacune des trois universités sur les thématiques de l'innovation pédagogique et de la réussite étudiante. Il est doté d'un montant de 60 k€ (chaque université ayant contribué à hauteur de 20 k€), avec une ventilation possible en masse salariale (décharge ou prime en HQT), fonctionnement et/ou investissement.

Cet appel à projets vise non seulement à soutenir la conception et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques innovants, mais également à valoriser les initiatives des enseignants qui souhaitent s'engager dans une évolution de leurs pratiques pédagogiques en collaboration avec des collègues d'une ou deux autres universités.

Les dispositifs financés permettront de diffuser de nouvelles formes d'accompagnement à la transformation pédagogique au sein des trois établissements, de soutenir la réponse que ceux-ci apportent à l'appel à projets « Nouveaux cursus à l'université » du PIA3, et d'encourager et d'accompagner des recherches sur la pédagogie à partir des pratiques mises en œuvre.

2. Domaines d'action, thématiques et nature des projets

Deux grands domaines d'action sont identifiés :

- L'organisation de la formation autour des compétences (disciplinaires, transversales, préprofessionnelles)
- Les modalités de transmission ou d'appropriation des connaissances et savoir-faire (scénarios pédagogiques comme la classe inversée ou l'apprentissage par projet, reposant ou non sur le déploiement d'outils numériques), ainsi que leur évaluation.

Ces grands domaines de projets pourront s'articuler autour des **thèmes suivants** (cités à titre d'exemple, sans exhaustivité) :

- Le soutien à la réussite des étudiants éprouvant des difficultés ou en décrochage
- La gestion des enseignements à larges effectifs
- La scénarisation des enseignements, les outils d'apprentissage pour les étudiants à distance et/ou à besoins spécifiques
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle
- La formation tout au long de la vie, en particulier autour de la modularisation des formations et la certification de blocs de compétences
- L'autonomie des étudiants par l'autoformation dans leur cursus
- La mise en œuvre de dispositifs ou méthodes d'évaluation innovantes ou adaptées aux approches innovantes proposées
- L'appropriation par les étudiants des outils du numérique et du web, en lien par exemple avec les futurs contextes professionnels
- L'hybridation d'enseignements, dans le cadre ou non de la LCeR (sous la forme d'enseignement d'ouverture ou de spécialité, de renforcement ou révision, d'auto-formation) ; diverses modalités peuvent être envisagées : en co-modal, entièrement à distance, avec ou sans présentiel, etc.

Chaque porteur de projet s'engage à partager son expérience avec les collègues des trois universités, afin que ceux-ci puissent produire à leur tour de telles démarches ou de tels outils. Un compte-rendu sur l'expérimentation sera transmis au terme du projet auprès des services d'innovation pédagogique qui pourront demander une restitution orale dans le cadre de journées d'étude.

3. Procédure de dépôt et de sélection des projets

En cas de question sur l'élaboration du dossier, chaque porteur de projet pourra s'adresser au service d'innovation pédagogique de son université.

Les dossiers seront déposés sur une plateforme de dépôt en ligne, au plus tard le **20 janvier 2023 à 12h** : <https://survey.univ-artois.fr/index.php/693186?lang=fr>

Les dossiers devront afficher clairement le nom du porteur de projet et de celui ou ceux de ses partenaires, et avoir été visés par les directeurs des composantes ou des services respectifs.

- La commission se réunira en janvier 2023 et répartira les dossiers aux rapporteurs.
- Entre janvier et février 2023, les membres de la commission pourront contacter les porteurs de projets pour des compléments d'information.
- La commission se réunira une deuxième fois pour délibérer sur la base des rapports et formulera un avis sur la recevabilité des projets et sur le montant du financement proposé.

- Dans chaque établissement, la CFVU de mars-avril validera définitivement les projets sélectionnés, qui pourront alors être mis en œuvre. Les financements accordés devront être engagés avant la fin de l'année civile en cours.

4. Critères de sélection

Les dispositifs pédagogiques innovants seront sélectionnés en fonction de leur adéquation aux critères suivants :

- Nombre d'universités participant au projet
- Projet intégrant particulièrement la notion du réseau entre deux ou trois universités.
- Solidité et cohérence des équipes inter-universitaires.
- Renforcement d'une des priorités pédagogiques définies plus haut.
- Capacité du porteur de projet ou de l'équipe porteuse à mener à bien la mise en œuvre.
- Indications précises des objectifs et enjeux pédagogiques, du plan de formation, du scénario pédagogique et du mode d'évaluation.
- Nombre suffisant d'étudiants.
- Transposition / transférabilité du projet dans une autre formation et/ou pour un autre public.
- Éléments envisagés pour la pérennisation.
- Satisfaire à la grille d'évaluation des projets en annexe du présent document.

5. Restitution et diffusion des expérimentations

Les lauréats s'engagent à présenter leurs actions lors d'un séminaire organisé par les trois universités sur les initiatives sélectionnées.

6. Annexes :

Annexe 1 : Dossier de candidature.

Annexe 2 : Grille d'évaluation des projets.

Composition de la commission BQeR

Christophe BIDENT, VP CFVU PICARDIE

Cécile CARRA, VP CFVU ARTOIS

Sabine DUHAMEL, VP CFVU LITTORAL

Rapporteurs :

Un VP ou VP délégué ou chargé de mission ou membre du service Innovation Pédagogique

Un VP ou VP délégué ou chargé de mission ou membre du service Formation Continue

Un VP ou VP délégué ou chargé de mission ou membre d'un service Numérique



BQeR 2023

Annexe 1 : Formulaire de soumission du projet d'innovation pédagogique

Intitulé du projet	
Porteur du projet <i>(Nom, Prénom, statut/fonction, établissement)</i>	
Numéro de téléphone	
Adresse mail <i>Obligatoirement utilisée pour les échanges</i>	
Composante d'appartenance	
Nom et prénom du directeur/de la directrice de la composante	
Composition de l'équipe projet <i>(Nom, Prénom, statut/fonction, établissement, composante)</i>	
Résumé du projet <i>(10 lignes)</i>	
Public visé	<input type="checkbox"/> Étudiants en Formation Initiale <input type="checkbox"/> Étudiants en Formation Continue <input type="checkbox"/> Étudiants à besoins spécifiques <input type="checkbox"/> Enseignants/Formateurs <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :

Nom du projet :

Projet détaillé (4 pages maximum)

1 - Description de la formation (des formations) dans laquelle ce format pédagogique innovant va prendre place

Diplôme concerné ; Nombre d'étudiants concernés par le format pédagogique ; En quoi l'enseignement dispensé actuellement rencontre-t-il des besoins pédagogiques critiques pour la qualité de la formation ?

2 - Quel est le caractère innovant du nouveau format pédagogique par rapport à l'offre pédagogique existante ?

3 - Plan prévisionnel de mise en place du format pédagogique

Préciser la durée du projet, présenter un phasage (éventuellement à l'aide d'un diagramme de Gantt) avec description des différentes tâches et phases pour la mise en place, l'expérimentation du format pédagogique.

4 - Description détaillée du projet

Objectifs, plan de formation, scénarios, mode d'évaluation etc. - 2 pages maximum

5 - Organisation du projet

Pilotage, acteurs impliqués, tâches, ressources humaines complémentaires nécessaires (équipe pédagogique, BIATSS, opérateurs audiovisuels et multimédias).

6 - Budget

Répartition détaillée en dépenses de fonctionnement, d'investissement et éventuellement de personnel (Stagiaires ? Prestation externe?)

Répartition détaillée des dépenses : Remplir la partie « **Eléments budgétaires et financiers** »

7 - Modalités d'évaluation de l'innovation pédagogique

Quels indicateurs ou méthodes envisagez-vous de mettre en place pour mesurer la réussite du projet ou l'impact de la mise en place de ce nouveau format pédagogique auprès du public cible?

Nom du projet :

Eléments budgétaires et financiers

Dépenses de fonctionnement				
Descriptif	Montant unitaire TTC	Nombre	Montant total	
Total des dépenses de fonctionnement				
Dépenses d'investissement				
Descriptif	Montant unitaire TTC	Nombre	Montant total	
Total des dépenses d'investissement				
Dépenses de masse salariale				
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaires titulaires : 1 HTD = 42.86 € (taux brut) et 45 € (coût employeur : brut + cotisations patronales) • Agents non titulaires ou relevant du secteur privé : 1HTD = 42.86 € (taux brut) et 60.27 € (coût employeur : brut + cotisations patronales) • Taux heure de vacation étudiant dans le cadre d'un contrat (SMIC horaire) : 1H = 11.07 € et 15.57 € (coût employeur : brut + cotisations patronales) • Coût mensuel d'un stagiaire : environ 590 € en moyenne/mois 				
NOM, prénom ou catégorie de personnel	Tit/NT	Activité dans le projet	Nombre d'heures	Coût Total chargé*
TOTAL Heures et Dépenses				

BUDGET GLOBAL demandé	
------------------------------	--

*Coût Total chargé = coût employeur : brut + cotisations patronales

Nom du projet :

Nom, Prénom, Date et Signature du porteur de projet

Nom, Prénom, Date et Signature du Responsable de composante et du service impliqués

Université 1

Université 2

Université 3 (le cas échéant)

Dossier à déposer sur la plateforme

<https://survey.univ-artois.fr/index.php/693186?lang=fr>

Avant le 20 janvier 2023, 12h

Nom du projet :

Annexe 2 (pour information) : Grille d'évaluation des projets

Intitulé du projet			
	Tout à fait satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Peu satisfaisant
Université porteuse			
Autre(s) université(s) participant au projet			
Intégration de la notion de réseau entre deux ou trois universités			
Cohérence des équipes interuniversitaires au regard du projet			
Nombre d'étudiants impliqués			
Ressources pédagogiques proposées			
Adéquation avec les priorités de l'appel à projet			
Indications précises des objectifs et enjeux pédagogiques, du plan de formation, du scénario pédagogique et du mode d'évaluation			
Originalité du projet			
Capacité du porteur de projet ou de l'équipe porteuse à mener à bien la mise en œuvre			
Visibilité pour les universités			
Transférabilité dans une autre formation			
Transférabilité pour un autre public			
Adéquation entre le budget et le projet			

- Points forts :
- Points faibles :
- Recommandations :